

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Absents : 6

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 2

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le neuf avril deux mille vingt et un se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et CAPEL Denis

EXCUSES : BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n° 2021/75

OBJET : MAISON FRANCE SERVICES : DEMANDE DE FINANCEMENT ANNEE 2021.

Le conseil de communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération n° 2017/224 du 28/09/2017 relative à la prise de compétence « création et gestion de Maison France Services et à la définition des obligations de service public y afférentes » ;

CONSIDERANT que le budget prévisionnel 2021 ci-annexé de la Maison France Services fait ressortir un coût de fonctionnement de **46 616 € TTC** ;

CONSIDERANT les nouvelles règles au titre du FNADT allouant un montant forfaitaire annuel de 15 000 € et que le financement FIO s'aligne sur celui du FNADT ;

CONSIDERANT l'inscription du fonctionnement de la Maison France Services au Contrat départemental de solidarité territoriale 2020-2021 ;

CONSIDERANT le plan de financement ci-dessous :

Financiers	Pourcentage de participation	Montant sollicité
FIO	32.18 %	15 000.00 €
FNADT	32.18 %	15 000.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	10.00 %	4 661.60 €
Autofinancement CCVUSP	25.64 %	11 954.40 €
TOTAL TTC	100.00%	46 616.00 €

Après délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.
- **SOLLICITE** les subventions au titre du FIO, du FNADT et du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.